



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 26 octobre 2020 à 19 h.

Sont présents par Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
téléconférence : Madame la conseillère Julie Guilbeault
Madame la conseillère Nathalie Laprade

Sont absents : Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district no 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec présent à la salle du conseil

Sont aussi présents à la salle du conseil : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt de la liste des engagements financiers

4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019 à 2023 (TECQ) : dépôt de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de permis d'enseignes : 4191, route de Fossambault

5.2 Demande de permis d'enseignes : 99, rue Elzéar-Bertrand

5.3 Demande de permis de construction : 160, rue Edward-Assh

5.4 Demande de dérogation mineure : lot 5 854 272 (rue Bon-Air)

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Dépôt d'un rapport d'embauche à la division Parcs et bâtiments

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Aucun



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

11. TRANSPORT

11.1 Autoriser le paiement numéro 1 : Pavage de deux rues dans le parc industriel

12. AUTRES SUJETS

12.1 Dépôt d'une requête des citoyens de la rue des Buissons

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par conférence téléphonique et sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

433-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

434-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 21 octobre 2020, laquelle comprend 193 commandes au montant de 206 624,19 \$.

435-2020 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019 À 2023 (TECQ): DÉPÔT DE LA LISTE DES TRAVAUX ADMISSIBLES À EFFECTUER À L'INTÉRIEUR DES ANNÉES DU PROGRAMME

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

Résolution 435-2020 amendée par la résolution 461-2020 afin de remplacer «comporte des coûts réalistes» par «reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles»

le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 19 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU :

- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 à 2023.
- Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation, version n° 2 ci-jointe, comporte des coûts réalistes véridiques.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

436-2020

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : 4191, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseignes commerciales déposée par monsieur Martin Boisvert de Posimage inc. pour le commerce Pomerleau Les Bateaux inc. situé au 4191, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 82-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables ou rencontrés, sauf pour le critère concernant l'aménagement paysager de qualité et proportionnel à l'enseigne;

ATTENDU le rapport du conseiller en urbanisme en date du 21 septembre 2020 et les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 octobre 2020;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 7 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de délivrer un permis d'enseignes commerciales à monsieur Martin Boisvert de Posimage inc. pour le commerce Pomerleau Les Bateaux inc. situé au 4191, route de Fossambault.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un aménagement paysagé de qualité et proportionnel soit réalisé à l'enseigne déjà existante, en privilégiant une composition de vivaces, de fleurs, d'arbustes ou de la mise en place d'un muret de pierre ou de bois.

ADOPTÉE

437-2020 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : 99, RUE ELZÉAR-BERTRAND

ATTENDU la demande de permis d'enseignes commerciales déposée par monsieur Martin Boisvert de Posimage inc. pour le commerce Pomerleau Les Bateaux inc. situé au 99, rue Elzéar-Bertrand;

ATTENDU que les immeubles, situés dans la zone 36-I, sont assujettis au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont tous rencontrés;

ATTENDU le rapport du conseiller en urbanisme en date du 21 septembre 2020 et les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 octobre 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 7 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de délivrer un permis d'enseignes commerciales à monsieur Martin Boisvert de Posimage inc. pour les deux entrepôts du commerce Pomerleau Les Bateaux inc. situés au 99, rue Elzéar-Bertrand.

ADOPTÉE

438-2020 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 160, RUE EDWARD-ASSH

ATTENDU la demande de permis de construction d'un bâtiment industriel déposée par monsieur Mathieu Bédard de Construction Pelco pour l'immeuble situé au 160, rue Edward-Assh;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 83-I est assujetti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables ou rencontrés, sauf les critères concernant l'aménagement paysager de la façade et du transport actif;

ATTENDU le rapport du conseiller en urbanisme en date du 2 octobre 2020 et les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 octobre 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 7 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de délivrer un permis de construction d'un bâtiment industriel à monsieur



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

Mathieu Bédard de Construction Pelco pour l'immeuble situé au 160, rue Edward-Assh.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un espace aménagé entre la façade avant du bâtiment et le stationnement soit paysagé, qu'une plantation d'arbres soit réalisée et qu'un support à vélo soit présent sur le site afin d'encourager le transport actif.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jonathan St-Aubin.

439-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 5 854 272 (RUE BON-AIR)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jonathan St-Aubin afin d'autoriser la subdivision du lot 5 854 272 dans le but de créer deux nouveaux lots. Toutefois, l'un des lots (lot projeté 6 392 269) n'aurait pas la profondeur minimale de 40 mètres exigée pour un lot qui se situe à l'extérieur du périmètre urbain. De plus, le deuxième lot projeté (6 392 268) n'aurait pas la façade minimale de 50 mètres exigée pour un lot qui se situe à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que l'article 4.1.3 du *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* précise qu'une largeur de lot de 50 mètres est exigée dans une zone non desservie par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU que l'article 4.1.3 du *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* précise qu'une profondeur de lot de 40 mètres est exigée dans une zone non desservie par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU le rapport du conseiller en urbanisme en date du 22 septembre 2020 et les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

ATTENDU que refuser la demande porterait préjudice au demandeur;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure porte sur une profondeur de lot de 39,62 mètres (lot projeté 6 392 269) et une largeur de lot de 43,85 mètres (lot projeté 6 392 268) en vue d'implanter des résidences unifamiliales;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-69-2020;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 7 octobre 2020;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jonathan St-Aubin afin d'autoriser la subdivision du lot 5 854 272 dans le but de créer deux nouveaux lots en vue d'implanter des résidences unifamiliales.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020

PARCS ET BÂTIMENTS

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE À LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

Tel que prévoit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 13 octobre 2020, pour le prolongement de la période d'embauche de madame Mélissa Turcotte au poste d'aide horticultrice.

TRANSPORT

440-2020 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 1 : PAVAGE DE DEUX RUES DANS LE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU le pavage de deux rues dans le parc industriel décrété par le règlement numéro 1441-2018 et réalisé par la compagnie Construction & Pavage Portneuf inc.;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 20 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 116 060,12 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 29 septembre 2020, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % au montant de 12 895,57 \$ en échange des quittances finales des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leur contrat ainsi qu'un cautionnement de garantie d'entretien du montant de la retenue.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1441-2018.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose une requête des citoyens de la rue des Buissons adressée aux membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'avait été transmise au Conseil.

441-2020 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de clore la séance du 26 octobre 2020.

L'assemblée est levée à 19 h 12.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER